



GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

N° 138.

MARDI, 17 Mai 1808.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 mai.

Traduction d'une lettre de M. le capitaine-général de la Nouvelle-Castille, à S. A. I. et R. le grand-duc de Berg.

MONSIEUR,

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que V. A. I. m'a fait l'honneur de m'adresser sur les tristes événements du 2 de ce mois. V. A. sent combien il a dû être douloureux pour un militaire espagnol, de voir couler dans les rues de cette capitale le sang de deux nations qui, destinées à l'alliance et à l'union la plus étroite, ne doivent le répandre qu'en combattant l'ennemi commun.

Que V. A. I. daigne me permettre de lui exprimer ma reconnaissance, non-seulement pour les éloges qu'elle a donnés à la garnison de cette ville et pour les bontés dont elle l'a comblée, mais sur-tout pour son empressement à faire cesser les mesures de rigueur aussitôt que les circonstances l'ont permis. V. A. I. a confirmé ainsi l'opinion qui l'a précédée dans ce pays, et qui annonçait toutes les vertus dont elle est ornée.

Je connais parfaitement les intentions pures de V. A. I., et je suis heureux de voir que la Junte de Gouvernement ait su les apprécier, prévoyant tous les avantages qui doivent en résulter pour ma patrie qui est mon idole. Quant à moi, j'offre à V. A. I. l'hommage d'un dévouement bien sincère et absolu. J'ai l'honneur de l'assurer en même temps que je dirigerai tous mes efforts vers le bien du service et le maintien de la tranquillité publique.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur,

De votre altesse impériale et royale,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, FRAN. XAVIER DE NEGRETTO.

Madrid, ce 8 mai 1808.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 30 avril.

Lundi prochain, il y aura grand bal à la cour.

M. de Rubi remplace à Königsberg M. le baron Bender de Kriegelstein, qui se rend à Pétersbourg.

Les dernières nouvelles des frontières de la Turquie confirment le rappel du prince Proserowsky, commandant en chef l'armée russe en Moldavie et en Valachie; mais ce n'est plus le général Milloradowitsch qui lui succède; c'est, dit-on, le général Kutusow. Le fils du prince Proserowsky préside le divan à Bucharest, au nom du prince Ypsilanti qui est à Pétersbourg. Le général Ysayew est entré à Orsowa, et se porte avec ses troupes sur le Danube.

(Journal de l'Empire.)

PRUSSE.

Berlin, le 25 avril.

On a singulièrement exagéré les souffrances que cette ville a éprouvées par suite de la guerre. Il ne manque d'acheteurs, ni dans les boutiques des marchands, ni dans les ateliers des artisans. S'il ne nous manquait pas diverses sortes de premières matières, nos fabriques seraient dans une activité extraordinaire, tant les demandes des négocians de Hambourg et d'autres villes de commerce sont nombreuses.

C'est sur-tout le fil et le coton qui manquent. On demande beaucoup de toiles et d'étoffes de coton; mais on ne peut en fabriquer qu'en petite quantité.

La dépréciation de la monnaie prussienne était une suite inévitable de sa mauvaise qualité intrinsèque. Elle n'avait que les deux tiers de sa valeur nominale.

Il est vrai que la ville a été obligée de faire beaucoup de dettes; mais les particuliers ga-

gnent considérablement, soit par les dépenses que font les officiers et jusqu'aux simples soldats français, soit par les fournitures pour l'armée.

Il paraît ici un recueil littéraire, intitulé: *Thalie et Melpomène françaises*; le premier et le second cahiers contiennent la *Jeunesse d'Henri V* et *Brueys et Palaprat*.

(Zeitung f. d. elegante Welt.)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Cassel, le 5 mai.

Le voyage de notre bien aimé souverain pour Brunswick sera encore différé pour quelque temps, à cause de diverses circonstances. On donne pour motif de ce délai, d'une part les inondations qui ont fait d'affreux ravages, de l'autre des affaires de l'administration auxquelles le roi se livre avec un zèle infatigable.

On s'occupe beaucoup en ce moment, dans le royaume de Westphalie, des élections pour le corps législatif, et les corps électoraux ont été réunis ces jours passés dans presque tous les départemens. Celui de Fulde (Cassel), présidé par M. de Malsbourg, conseiller-d'état westphalien, et ancien ministre plénipotentiaire de l'électeur de Hesse à Paris, offre la réunion d'un grand nombre de personnes connues et respectées dans toute l'Allemagne.

Le conseiller-d'état Malchus a été nommé directeur-général des contributions du royaume; il se trouve actuellement à Berlin, pour des affaires relatives aux domaines des ci-devant provinces prussiennes, qui font actuellement partie du royaume de Westphalie.

M. le conseiller-d'état Jolivet est occupé d'un travail relatif à la séparation des domaines français et westphaliens dans le royaume.

Le projet sur la conscription militaire pour le royaume de Westphalie a déjà été discuté au conseil-d'état et va être publié sans délai.

La nouvelle organisation forestière est aussi achevée et ne tardera pas à être connue.

(Publiciste.)

BAVIÈRE.

Munich, le 8 mai.

Notre cour va se rendre au château de Nymphenbourg, pour y passer la belle saison. C'est dans ce château que sera célébré le mariage de la princesse Charlotte, à qui on prépare déjà à Louisbourg une cour brillante, dont M. le baron de Seckendorff sera grand-maître. Le départ de notre monarque pour Inspruck est fixé au 24 mai; S. M. doit être de retour à Nymphenbourg vers le milieu du mois de juin.

La nouvelle organisation du royaume de Bavière s'étendra aussi sur les affaires ecclésiastiques. Il paraît décidé qu'il n'y aura qu'un seul archevêque pour tous les catholiques de la monarchie bavaroise, et un président supérieur à la tête d'un consistoire général pour l'administration des affaires ecclésiastiques des protestans. On assure que la place d'archevêque est destinée à S. A. le ci-devant électeur de Trèves, qui prendra le titre de primat du royaume de Bavière. On se flatte à Augsbourg que S. A. continuera à résider dans cette ville, où il est extraordinairement aimé.

(Publiciste.)

ROYAUME DE HOLLANDE.

Middelbourg, le 5 mai.

Dimanche dernier, les Anglais se sont emparés de deux bateaux pêcheurs d'Arnemoude, avec leurs équipages. Aujourd'hui deux péniches anglaises armées d'artillerie et d'environ soixante hommes d'équipage, s'avancèrent de la côte, dans le dessein de s'emparer d'un lougre chargé de 320 ancrs de genievre, qui y était à l'ancre, à la hauteur de Granje-Zon. Dès que l'équipage du lougre s'en aperçut, il leva l'ancre, fit échouer le bâtiment sur le sable et se réfugia sur la côte. Les péniches s'approchèrent du bâtiment, et l'ennemi était occupé à s'en emparer, ainsi que de sa cargaison, lorsqu'un détachement d'infanterie française, sorti des cantonnemens voisins, parut tout-à-coup sur la côte. Les Anglais firent feu sur ce détachement; mais, après s'être emparés de quel-

ques ancrs de genievre, ils prirent la fuite sous une pluie de balles, et autant qu'on a pu le remarquer, quelques-uns ont été tués ou blessés. Aucun homme du détachement n'a été blessé.

(Journal du Commerce.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, le 9 mai.

Hier dimanche, après la messe, il y a eu grande parade sur la place du Palais-Royal: toutes les troupes de la garnison et la garde ont manœuvré sous le commandement de S. A. I. le prince vice-roi. L'affluence des spectateurs était immense et faisait retentir les airs des cris de vive l'EMPEREUR ET ROI, vive S. A. I.

(Journal de l'Empire.)

ANGLETERRE.

Londres, le 17 avril.

Selon plusieurs nouvelles publiées dans nos journaux, les habitans de Madère ont dû faire le serment de fidélité au roi de la Grande-Bretagne.

C'est le général Beresford qui commande présentement à Madère. Les émigrés portugais, qui se trouvent en assez grand nombre dans cette île, privés de moyens de subsistances, regrettent beaucoup d'avoir quitté leur patrie. Plusieurs de nos soldats ont fait un usage si immodéré du vin de Madère, qu'ils en ont été les victimes.

Des négocians qui ont souffert des pertes, par l'invasion du Portugal, ont demandé des dédommagemens; il ne leur a point encore été fait de réponse.

Le bruit de la prise de Ténériffe par les Anglais, ne s'est point confirmé.

La garnison de Gibraltar doit avoir reçu, il y a quelques mois, un renfort de plusieurs milliers d'hommes, sous les ordres de S. Charles Cotton. La garnison espagnole de Ceuta est de 6 mille hommes, et la place est dans un très-bon état de défense.

Nos papiers disent que le général Liniers, qui a repris si glorieusement Buenos-Ayres, a été arrêté par ordre des Espagnols, et ses papiers mis sous le scellé. C'est sûrement là une de ces nouvelles que nos journaux imaginent quelquefois pour essayer de distraire le public.

Lord Howe commande à Plymouth; à la place du général Lake. Le colonel Beatson est gouverneur à Sainte-Hélène.

M. Adolphe Kempenfeld est mort, il y a un mois, à l'âge de 87 ans. C'est le frere du contre-amiral de ce nom qui, en 1762, perdit la vie à Spithead, à bord du *Royal-Georges*.

Deux vaisseaux anglais, l'*Aréthuse* et la *Speedwell*, l'un et l'autre de Dundee, ont péri sur les côtes du Jutland. L'équipage a été conduit à Nanders, où il est bien traité.

La dépense de nos troupes réglées est portée, cette année, à 7 millions de liv. sterl., et celle des milices incorporées à 2 millions 800,000 liv. D'après l'assertion faite en plein parlement, par S. James Pulteney, les troupes réglées qui, l'année précédente, étaient de 132,000 hommes, sont portées, celle-ci, à 147,600; ce qui toutefois n'est pas trop considérable pour la défense de l'Angleterre.

Il a été mis une taxe sur l'exportation de nos sels pour l'étranger. Cette taxe est inutile, puisque nos marchandises ne sont admises nulle part. Nous exportons annuellement 1 million 200 mille boisseaux de sel en Amérique. Aujourd'hui, les Américains, non plus que les Européens, n'admettront rien de ce qui vient de l'Angleterre.

(Gazette de France.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 16 mai.

L'EMPEREUR ayant été instruit que les élèves de l'Ecole du génie établie à Metz, s'étaient permis, au théâtre et dans les lieux publics, des provocations envers les habitans, et qu'ils avaient refusé d'obéir aux ordres de leurs supérieurs, a ordonné au ministre de la guerre, de

faire mettre tous les élèves de cette Ecole aux arrêts pendant deux mois, de leur interdire l'entrée du spectacle pendant un an, et de prendre des mesures pour que le premier élève qui ne se soumettrait pas aux ordres du commandant de l'Ecole, fût puni selon la rigueur des lois militaires.

L'instruction de cette jeunesse importe beaucoup moins au bien du service que son obéissance et sa bonne discipline. Tout ce qu'elle aurait acquis de connaissances serait inutile à la prospérité des armées françaises, si elle n'y réunissait les premières qualités du soldat, la subordination et l'obéissance absolue à ses chefs.

S. M. a fait témoigner son mécontentement au commandant d'armes qui n'a pas montré assez de fermeté : les élèves sont officiers et dès-lors soumis aux lois de l'armée. Ils ont encouru les peines attachées à la désobéissance, qui est le plus grave de tous les délits militaires.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Un décret rendu à Bayonne, le 7 mai 1808, portant établissement de cours d'instruction médicale dans l'Hôtel-Dieu de Marseille, contient les dispositions suivantes :

1°. Il sera établi dans l'hospice de l'Hôtel-Dieu de la ville de Marseille, des cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, spécialement destinés à l'instruction des officiers de santé.

2°. Six professeurs, au plus, seront chargés de faire des leçons sur les différentes parties de l'art de guérir ; ils seront choisis de préférence parmi les sujets déjà attachés à l'Hôtel-Dieu, présentés par la commission administrative des hospices de Marseille, approuvés par le préfet des Bouches-du-Rhône, et nommés par le ministre de l'intérieur.

3°. Dans le cas où les médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés à l'Hôtel-Dieu n'auraient pas les connaissances nécessaires, ou ne seraient pas en nombre suffisant pour occuper les places de professeurs, le ministre de l'intérieur nommera définitivement aux chaires qui ne seraient pas remplies, sur une liste de candidats présentée par l'administration des hospices et approuvée par le préfet.

4°. Il sera ouvert parmi les jeunes gens qui suivront les cours, un concours pour le choix d'élèves internes, externes et expectans, dont le nombre proportionné aux besoins de l'hospice sera déterminé par le ministre.

5°. Les élèves internes chargés du service intérieur de l'Hôtel-Dieu, seront logés et entretenus dans cette maison. Les élèves externes pourront aussi y être logés, si l'intérêt du service l'exige, et si les bâtimens de l'hospice le permettent ; mais ils ne seront pas nourris.

6°. Les réglemens pour l'enseignement, la discipline, les inscriptions des élèves, et tous les autres objets non prévus par les dispositions ci-dessus, seront soumis par le préfet des Bouches-du-Rhône, d'après l'avis de l'administration des hospices, à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Par décret daté de Bayonne, le 7 mai 1808, S. M. a nommé M. Picamilh (de Pau), à la place de médecin inspecteur des Eaux bonnes, situées dans le département des Basses-Pyrénées, en remplacement de M. Louis, décédé.

S. M. a rendu à Bayonne, le 10 mai 1808, un décret portant création de bourses, demi-bourses et trois quarts de bourses dans les Lycées, et concernant les fondations de bourses par des particuliers. Ce décret contient les dispositions suivantes :

1°. Il sera créé dans chaque Lycée 10 bourses entières, 20 demi-bourses et 20 trois quarts de bourses. Total 50.

2°. Ces bourses et demi-bourses seront payées par les communes, conformément au tableau qui suit, et seront destinées aux Ecoles secondaires des villes qui fourniront lesdites bourses.

3°. En conséquence, venant la bourse à vaquer, soit par fin des études, soit par mort, le grand-maître de l'Université nommera à ladite bourse parmi les jeunes gens qui se seraient le plus distingués dans la commune, en conséquence de l'examen qui sera fait par l'inspecteur des études.

4°. Il sera fait dans chaque Lycée un tableau des individus appartenant aux communes qui ont des bourses ou des demi-bourses. Le préfet fera connaître à chacun des maires les individus de sa commune auxquels seront accordées lesdites bourses.

5°. Pour les communes dont les budgets sont arrêtés, et qui n'auraient pas de fonds pour cet

objet, l'avance leur en sera faite par la caisse d'amortissement qu'ils rembourseront sur leur budget prochain.

6°. Tout individu qui voudra fonder une bourse ou une partie de bourse dans un Lycée, sera admis à le faire et pourra s'en conserver la nomination. Il sera statué ultérieurement sur le mode de fondation de ces bourses.

TABLEAU de répartition des 2150 Bourses, ou portions de Bourses, attribuées aux communes dans les 43 Lycées organisés.

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES		
		entière	$\frac{1}{2}$	$\frac{3}{4}$

Lycée d'Amiens, 2^e classe.

Somme.....	Amiens ..	3	4	4
	Abbeville.....	1	1	1
Oise.....	Beauvais ..	1	1	3
Pas-de-Calais..	Arras.....	2	3	3
	Calais.....	1	1	2
	Boulogne.....	1	3	3
	Aire.....	1	1	4
	Bethune.....	1	1	1
	Montreuil.....	1	1	1
	Saint-Omer.....	1	6	1
	Hesdin.....	1	1	1
Totaux.....		10	20	20

Lycée d'Angers, 2^e classe.

Maine-et-Loire.	Angers.....	2	4	5
	Saumur.....	1	1	2
Sarthe.....	Le Mans.....	1	2	4
	La Flèche.....	1	1	2
Mayenne.....	Mayenne.....	1	1	1
	Laval.....	1	2	2
Seine.....	Paris.....	6	11	4
Totaux.....		10	20	20

Lycée d'Avignon, 3^e classe.

Vaucluse.....	Avignon.....	3	2	3
	Apt.....	1	1	1
	Carpentras.....	1	1	2
	Orange.....	1	1	1
Hautes-Alpes.	Gap.....	1	1	1
Boueh.-du-Rhône	Tarascon.....	1	1	2
	Arles.....	1	1	4
	Aix.....	3	2	5
	Marseille.....	2	13	5
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Besançon, 2^e classe.

Doubs.....	Besançon.....	2	2	6
Haute-Saône...	Vesoul.....	1	1	2
	Gray.....	1	1	1
Jura.....	Dôle.....	1	1	1
	Salins.....	1	1	1
	Lons-le-Saulnier.	1	1	1
Rhône.....	Lyon.....	8	16	9
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Bonn, 3^e classe.

Rhin-et-Moselle..	Coblentz.....	1	1	2
Roër.....	Aix-la-Chapelle..	2	2	3
	Cologne.....	5	6	8
	Neuss.....	1	1	3
Samb.-et-Meuse.	Namur.....	2	4	2
Dyle.....	Bruxelles.....	1	8	2
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Bordeaux, 1^e classe.

Gironde.....	Bordeaux.....	10	16	14
	Libourne.....	1	1	1
	Blaye.....	1	1	1
Lot-et-Garonne.	Agen.....	1	1	2
	Marmande.....	1	1	1
Landes.....	Mont-de-Marsan.	1	1	1
	Dax.....	1	1	1
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Bourges, 3^e classe.

Cher.....	Bourges.....	1	2	2
Nièvre.....	Nevers.....	1	1	2
	Clamecy.....	1	1	1
Indre.....	Châteauroux.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	8	16	15
Totaux.....		10	20	20

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES		
		entière	$\frac{1}{2}$	$\frac{3}{4}$

Lycée de Bruges, 3^e classe.

Lys.....	Ypres.....	1	1	2
	Courtray.....	1	2	3
	Bruges.....	4	5	6
	Ostende.....	1	1	2
	Poperinghe.....	1	1	2
Nord.....	Dunkerque.....	2	2	2
Seine.....	Paris.....	4	9	3
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Bruxelles, 3^e classe.

Dyle.....	Bruxelles.....	4	7	4
	Louvain.....	1	2	2
	Tirlemont.....	1	1	1
Deux-Nèthes...	Anvers.....	2	3	2
	Malines.....	1	2	4
	Turnhout.....	1	1	1
Jammappes.....	Mons.....	1	2	1
	Tournay.....	1	2	2
	Ath.....	1	1	1
Deux-Nèthes...	Ghêel.....	1	1	1
	Lierre.....	1	1	2
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Caen, 2^e classe.

Calvados.....	Caen.....	2	6	2
	Bayeux.....	1	1	1
	Lizieux.....	1	1	2
	Falaise.....	1	1	1
	Vire.....	1	1	1
Manche.....	Valogne.....	1	1	1
	Cherbourg.....	1	2	2
	Saint-Lô.....	1	1	1
	Avranches.....	1	1	2
	Coutances.....	1	1	1
	Carentan.....	1	1	1
	Granville.....	1	1	1
Orne.....	Alençon.....	1	1	2
	Séze.....	1	1	1
	Mortagne.....	1	1	1
Seine-Inférieure.	Rouen.....	2	1	1
Seine.....	Paris.....	10	10	10
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Cahors, 3^e classe.

Lot.....	Cahors.....	1	1	2
	Montauban.....	2	2	3
	Moissac.....	1	1	2
Rhône.....	Lyon.....	3	2	4
Seine.....	Paris.....	4	16	9
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Casal, 3^e classe.

Marengo.....	Alexandrie.....	2	2	3
	Asti.....	1	1	2
	Casal.....	1	1	1
Sesia.....	Vercèil.....	1	1	2
Pó.....	Turin.....	2	3	3
Seine.....	Paris.....	3	14	10
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Clermont, 3^e classe.

Puy-de-Dôme..	Clermont.....	1	2	3
	Riom.....	1	1	2
	Issoire.....	1	1	1
	Thiers.....	1	1	2
Corrèze.....	Tulles.....	1	1	2
Haute-Loire...	Le Puy.....	1	1	3
Seine.....	Paris.....	7	17	8
Totaux.....		10	20	20

Lycée de Dijon, 3^e classe.

Côte-d'Or.....	Dijon.....	2	1	2
	Auxonne.....	1	1	1
	Beaune.....	1	1	2
Saône-et-Loire..	Autun.....	1	1	2
	Châlons.....	1	2	1
	Mâcon.....	1	2	1
Haute-Marne...	Chaumont.....	1	1	2
	Saint-Dizier.....	1	1	2
	Langres.....	1	1	1
	Vassy.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	4	15	6
Totaux.....		10	20	20

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES		
		ent ^{re}	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$
<i>Lycée de Douay, 2^e classe.</i>				
Nord.....	Condé.....	1	1	1
	Vazemme.....	1	1	1
	Douay.....	2	2	3
	Cambrai.....	2	2	3
	Bergues.....	1	1	1
	Bailleul.....	1	1	1
	Hazebrouck.....	1	1	2
	Saint-Amand.....	1	1	1
	Valenciennes.....	4	4	4
	Turcoing.....	1	1	1
	Armentières.....	1	1	1
	Lille.....	2	6	1
	Dunkerque.....	2	2	1
		10	20	20
<i>Lycée de Gand, 3^e classe.</i>				
Escaut.....	Gand.....	10	10	11
	Alost.....	1	1	2
	Oudenarde.....	1	1	1
	Grammont.....	1	1	1
	Lokeren.....	1	1	2
	Termonde.....	1	1	2
	Saint-Nicolas.....	1	1	2
	Renaix.....	1	1	1
Dyle.....	Bruxelles.....	6	6	1
		10	20	20
<i>Lycée de Grenoble, 3^e classe.</i>				
Isère.....	Grenoble.....	3	2	4
	Vienne.....	1	2	1
Drôme.....	Valence.....	1	1	1
Mont-Blanc.....	Chambéry.....	1	1	1
Léman.....	Genève.....	2	2	2
Rhône.....	Lyon.....	5	4	8
Bouch.-du-Rhône	Marseille.....	1	9	4
		10	20	20
<i>Lycée de Liège, 2^e classe.</i>				
Ourthe.....	Liège.....	4	6	8
	Huy.....	1	1	1
	Verviers.....	2	1	1
	Eupen.....	1	1	2
	Spa.....	1	1	1
Meuse-Infér. ^{re} ...	Maestricht.....	1	2	3
	Hasselt.....	1	1	2
	Saint-Trond.....	1	1	1
	Tongres.....	1	1	1
Nord.....	Lille.....	3	12	1
		10	20	20
<i>Lycée de Limoges, 3^e classe.</i>				
Haute-Vienne..	Limoges.....	1	2	3
Charente.....	Angoulême.....	1	2	2
Seine.....	Paris.....	8	16	15
		10	20	20
<i>Lycée de Lyon, 1^{re} classe.</i>				
Rhône.....	Lyon.....	8	18	11
Ain.....	Bourg.....	1	1	2
Loire.....	Roanne.....	1	1	1
	Saint-Chamond..	1	1	1
	Saint-Etienne...	1	2	3
	Rive de Gier...	1	1	2
		10	20	20
<i>Lycée de Marseille.</i>				
Bouch.-du-Rhône	Marseille.....	10	20	18
	Aix.....			
	Arles.....			
	Tarascon.....			
	Aubagne.....			
	Martigues.....			
Var.....	Draguignan.....			
	Grasse.....			
	Toulon.....			
	Lorgues.....			
	Hieres.....			
		10	20	20
<i>Lycée de Mayence, 1^{re} classe.</i>				
Mont-Tonnerre.	Mayence.....	4	4	2
	Worms.....	1	1	1
	Spire.....	1	1	2
	Keiserslautern...	1	1	1
	Bingen.....	1	2	1
	Deux-Ponts.....	1	1	1

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES		
		ent ^{re}	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$
Deux-Nethes...	Anvers.....	3	10	10
Seine.....	Paris.....	3	4	3
		10	20	20
<i>Lycée de Metz, 2^e classe.</i>				
Mozelle.....	Metz.....	4	2	4
Forêts.....	Luxembourg.....	1	1	2
Sarre.....	Trèves.....	1	1	3
	Sarrebruck.....	1	1	2
Seine.....	Paris.....	6	18	9
		10	20	20
<i>Lycée de Montpellier, 2^e classe.</i>				
Hérault.....	Montpellier.....	3	6	3
	Béziers.....	1	2	1
	Pézénas.....	1	1	1
	Lodève.....	1	1	2
	Cette.....	1	1	2
	Lunel.....	1	1	1
	Agde.....	1	1	2
Aude.....	Carcassonne.....	1	2	1
	Limoux.....	1	1	1
	Castelnaudary...	1	2	1
	Narbonne.....	1	2	1
Pyrénées-Orient.	Perpignan.....	1	2	1
Seine.....	Paris.....	1	4	5
		10	20	20
<i>Lycée de Moulins, 3^e classe.</i>				
Allier.....	Moulins.....	1	2	3
Cantal.....	Aurillac.....	1	1	2
Seine.....	Paris.....	9	18	15
		10	20	20
<i>Lycée de Nancy, 3^e classe.</i>				
Meurthe.....	Nancy.....	4	4	2
	Lunéville.....	1	1	1
Haut-Rhin.....	Colmar.....	1	2	2
	Mulhauzen.....	1	1	1
Meuse.....	Bar-sur-Ornain..	1	1	1
	Saint-Mihel.....	1	1	1
	Verdun.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	3	14	12
		10	20	20
<i>Lycée de Nantes, 2^e classe.</i>				
Loire-Inférieure.	Nantes.....	8	10	8
Côtes-du-Nord..	Saint-Brieuc....	1	1	1
	Lannion.....	1	1	1
	Dinan.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	1	9	10
		10	20	20
<i>Lycée de Napoléon-Ville, 3^e classe.</i>				
Finistère.....	Quimper.....	1	1	2
	Brest.....	3	4	2
	Landernau.....	1	1	2
	Morlaix.....	1	1	2
Morbihan.....	Vannes.....	1	2	1
	Lorient.....	1	2	1
Seine.....	Paris.....	4	12	11
		10	20	20
<i>Lycée de Nice, 3^e classe.</i>				
Alpes maritimes	Nice.....	1	2	1
	San-Remo.....	1	1	2
Liamone.....	Ajaccio.....	1	1	1
Golo.....	Bastia.....	1	1	1
Var.....	Toulon.....	4	4	2
	Draguignan.....	1	1	1
	Grasse.....	1	1	2
	Hieres.....	1	1	1
	Lorgues.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	5	13	8
		10	20	10
<i>Lycée de Nîmes, 2^e classe.</i>				
Gard.....	Nîmes.....	2	4	6
	Alais.....	1	1	2
	Uzès.....	1	1	1
	Beaucaire.....	1	1	3
Seine.....	Paris.....	8	16	8
		10	20	20

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES		
		ent ^{re}	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$
<i>Lycée d'Orléans, 2^e classe.</i>				
Loiret.....	Orléans.....	4	8	8
Indre-et-Loire..	Tours.....	2	4	4
Loir-et-Cher...	Blois.....	2	1	3
	Vendôme.....	1	1	1
	Romorantin.....	1	1	1
Seine.....	Paris.....	2	8	3
		10	20	10
<i>Lycée impérial et Lycée Napoléon, à Paris.</i>				
Seine.....	Paris.....	20	40	40
Seine-et-Marne.	Melun.....			
	Fontainebleau..			
	Meaux.....			
	Provins.....			
Aube.....	Troyes.....			
		20	40	40
<i>Lycée de Poitiers, 3^e classe.</i>				
Charente-Infér..	La Rochelle.....	2	2	1
	Rochefort.....	1	2	2
	St-Jean-d'Angely.	1	1	1
	Saintes.....	1	1	2
Vienne.....	Poitiers.....	3	2	2
	Chatellerault...	1	1	2
Deux-Sèvres...	Niort.....	2	2	3
	Saint-Maixent...	1	1	1
Vendée.....	Fontenay.....	1	1	2
	Les Sables.....	1	1	2
Seine.....	Paris.....	1	10	2
		10	20	20
<i>Lycée de Pau, 3^e classe.</i>				
Hautes-Pyrénées	Tarbes.....	1	1	2
	Bagnères.....	1	1	1
Basses-Pyrénées.	Orthez.....	1	1	1
	Pau.....	1	1	1
	Bayonne.....	2	2	2
	Sallies.....	1	1	2
Gironde.....	Bordeaux.....	4	4	4
Seine.....	Paris.....	4	11	8
		10	20	20
<i>Lycée de Rheims, 2^e classe.</i>				
Marne.....	Rheims.....	4	2	4
	Châlons.....	2	3	1
	Vitry.....	1	2	1
Aisne.....	Saint-Quentin...	1	2	1
	Laon.....	1	2	1
	Soissons.....	1	1	2
Ardennes.....	Charleville.....	1	1	1
	Sedan.....	1	1	1
	Mézières.....	1	1	1
	Rethel.....	1	1	1
	Revin.....	1	1	1
Aube.....	Troyes.....	1	3	4
Yonne.....	Auxerre.....	1	2	2
	Avallon.....	1	1	1
	Joigny.....	1	1	1
	Sens.....	1	1	1
		10	20	20
<i>Lycée de Rennes, 2^e Classe.</i>				
Ille-et-Vilaine..	Rennes.....	2	4	6
	Saint-Malo.....	1	1	2
Seine.....	Paris.....	7	15	12
		10	20	20
<i>Lycée de Rhodéz, 3^e classe.</i>				
Avèyron.....	Villefranche.....	1	1	2
Seine.....	Paris.....	10	20	18
		10	20	20
<i>Lycée de Rouen, 1^{re} classe.</i>				
Seine-Inférieure.	Rouen.....	8	18	13
	Le Havre.....	1	1	2
	Dieppe.....	1	1	2
Eure.....	Évreux.....	1	1	2
	Louviers.....	1	1	1
		10	20	20

DÉPARTEMENTS.	COMMUNES.	NOMB. des PLACES	
		entre 4	1/2
<i>Lycée de Strasbourg, 1^{re} classe.</i>			
Bas-Rhin.....	Strasbourg.....	9	15
	Haguenau.....	"	2
	Schelestadt.....	1	1
	Wissembourg.....	"	2
	Obernay.....	"	1
	Saverne.....	"	3
Vosges.....	Epinal.....	"	2
	Saint-Dié.....	"	1
		10	20
<i>Lycée de Toulouse, 2^e classe.</i>			
Haut-Garonne.	Toulouse.....	8	8
	Revel.....	"	1
Tarn.....	Alby.....	"	1
	Castres.....	1	"
Seine.....	Paris.....	1	10
		10	20
<i>Lycée de Turin, 1^{re} classe.</i>			
Pô.....	Turin.....	9	15
	Carignan.....	"	1
	Moncalier.....	"	1
	Pignerol.....	"	2
	Amiers.....	"	1
Stura.....	Coni.....	1	1
	Savillan.....	"	1
	Saluces.....	"	2
	Fossan.....	"	2
	Cherasque.....	"	1
	Bra.....	"	1
		10	20
<i>Lycée de Versailles, 2^e classe.</i>			
Seine-et-Oise...	Versailles.....	4	4
	Saint-Germain...	1	2
	Pontoise.....	1	"
	Etampes.....	"	2
Eure-et-Loir...	Chartres.....	1	"
	Dreux.....	"	2
	Châteaudun.....	"	2
Seine-et-Marne.	Melun.....	1	"
	Fontainebleau...	1	2
	Meaux.....	"	1
	Provins.....	"	1
Seine.....	Paris.....	1	10
	Saint-Denis...	"	1
		10	20

Par décret rendu à Bayonne, le 11 mai 1808, S. M. a nommé évêque de Saint-Flour, M. Duvoisin, l'un de ses aumôniers.

Par décret du 12 mai 1808 rendu à Bayonne, S. M. a nommé archevêque de Malines, M. l'évêque de Poitiers.

Par décret daté de Bayonne, le 12 mai 1808, S. M. a nommé préfet du département de l'Avoyron, M. Goyon, auditeur au Conseil-d'Etat et sous-préfet de l'arrondissement de Montaigu. (Vendée.)

Par décret rendu à Bayonne, le 12 mai 1808, S. M. a nommé M. Latour-Dupin préfet du département de la Dyle.

Par décret rendu à Bayonne, le 12 mai 1808, S. M. a nommé M. Fréville, maître des requêtes en son Conseil-d'Etat.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Discours sur l'utilité de la langue latine, contenant l'exposé de la méthode la plus simple et la plus prompte d'enseigner cette langue avec la française, applicable à toutes les autres, tant mortes que vivantes, par M. Maugard, professeur de langues anciennes et modernes; ouvrage approuvé par le jury d'instruction publique.

(Docendi) recte sapere est et principium et fons. Pour bien instruire, il faut d'abord un sens droit.

Un vol. in-8° de 128 pages. — Prix, 2 fr. pour Paris, et 2 fr. 50 c. franc de port pour les départements.

A Paris, chez Genets jeune, libraire, rue de Thionville, 14.

Cet ouvrage sera suivi de deux autres du même auteur, qui sont offerts par souscription, et pour lesquels on ne paie rien d'avance.

Le premier est un *Cours de langue latine et de langue française comparées, mis à la portée de tous les esprits: au moyen duquel tout maître pourra les enseigner à un enfant en 400 leçons, et un jeune homme intelligent les apprendra, même sans maître, en 200 leçons.*

Il sera de 12 livraisons. On ne paiera qu'à la publication de chacune qui sera de deux cahiers, l'un et l'autre de six feuilles, contenant des matières différentes qu'on doit étudier en même-temps.

Le prix de chaque livraison est de 3 fr. pour Paris, et 3 fr. 75 c. franc de port pour les départements. Il sera, pour ceux qui ne souscriront qu'après la seconde livraison, de 50 c. de plus.

La première se fera un mois après que la souscription aura été remplie, et les autres de mois en mois; de manière qu'en commençant l'étude des deux langues à la réception de la première livraison, on sera sûr d'avoir les autres au moins quinze jours avant que d'en avoir besoin.

Le second est un recueil de dissertations relatives à l'étude de la langue française et de la langue latine.

Première dissertation. De l'origine, des révolutions et des progrès de la langue française.

Deuxième. De quelle utilité peuvent être les Commentaires de M. de Voltaire sur les pièces de Corneille, pour l'étude de la langue française et des belles-lettres.

Troisième. Sur le néologisme.

Quatrième. Sur les étymologies.

Cinquième. De l'insuffisance des dictionnaires français, pour donner la parfaite intelligence des mots latins admis dans la langue.

Sixième. Sur les traductions.

Septième. Sur l'altération des monumens historiques et des monumens littéraires.

Cet ouvrage qui formera un volume in-8° de 300 pages au moins, grande justification, sera publié en une seule livraison, et ne sera payé que lorsqu'il aura été annoncé.

Prix, 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. franc de port; et pour ceux qui n'auront pas souscrit, d'un franc de plus.

On souscrit à Paris, chez Genets jeune, libraire, rue de Thionville, n° 14; et chez les principaux libraires.

Il faut affranchir les lettres et l'argent.

GRAVURES.

Cours historique et élémentaire de peinture, ou Galerie complète du Musée Napoléon. — 60^e livraison.

A Paris, chez Filhol, artiste, graveur et éditeur, rue de l'Odéon, n° 35.

COURS.

Cours de physique expérimental et théorique.

M. Tremery commencera ce cours mercredi 25 mai 1808, à midi précis, dans son cabinet de physique, quai Voltaire, n° 1, au coin de la rue des Saints-Pères.

Les leçons auront lieu à midi précis, les lundi, mercredi et vendredi, et seront répétées les mêmes jours, à sept heures du soir.

LIVRES DIVERS.

La Procédure civile des tribunaux de France, démontrée par principes et mise en actions par des formules; par M. Pigeau, ancien avocat et professeur de l'Ecole de droit de Paris. — Seconde partie du premier volume.

Prix 7 fr. 50 c., et franc de port 9 fr.

A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine. L'ouvrage entier formera deux gros vol. in-4°, et coûtera 36 fr. et franc de port 42 fr.

La première partie du 1^{er} vol. qui paraît, se vend 10 fr. 50 c., et franc de port 12 fr.

La deuxième que nous annonçons, 7 fr. 50 c., et franc de port, 9 fr.

La première du deuxième volume qui paraîtra au mois d'octobre prochain se vendra 9 fr., et franc de port, 10 fr. 50 cent.

La deuxième et dernière, qui paraîtra au mois de février prochain, 9 fr., et franc de port, 10 fr. 50 cent.

A Paris de l'imprimerie de H. AGASSE, rue des Poitevins, n° 6.

ERRATA.

Quelques fautes de copiste et de typographie se sont glissées dans le second article littéraire de M. Laya, sur la traduction de l'Enéide par M. Gaston. Plusieurs vers ont été inexactement cités; et comme ils le sont avec des observations critiques, il est indispensable d'en rétablir le texte avec exactitude.

Au lieu de ceux-ci : La fibre languissante
Laisse de tout son corps tomber la main pendante,
lisez : La fibre languissante
Laisse de tout son poids tomber la main pendante.

Au lieu de : son palais de cire, *lisez :* ses palais.
Au lieu de : Quand le cœur d'une femme à ces Troyens perfides,
Seul devait inspirer et la honte et l'effroi,
lisez : Quand le nom d'une femme à ces Troyens perfides
Seul devrait inspirer et la honte et l'effroi.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam b ^e ...	55 3/4	56 1/2
— Courant...	57	57 1/2
Hambourg...	178	177
Madrid eff.	16 25	16 10
— vales.....		
Cadix effec....	16 25	16 10
— vales.....		
Barcelonne eff.		
Lisbonne.....	455 r	465 r
Livourne.....	507	504
Naples.....		440
Milan.....	7 17 ^s d. p. 6	7 18 d. p. 6
Bâle.....	1/2 p.	1 1/2 p.
Francfort...		
Auguste.....	251	249
Vienne.....	112	
St.-Petersbourg.		
Lyon.....	1/2 p.	1 1/2 p.
Marseille.....	1/2 p.	1 p.
Bordeaux.....	pair.	1 p.
Montpellier...	p.	
Gênes effect....	4 77	4 74
Genève.....		160 1/2

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour 100, du 22 mars 1808...	87 fr. 70 c.
Idem. jouis. du 22 sept. 1808.....	85 fr. 40 c.
Act. de la B. de Fr. j. du 1 ^{er} janv. 1855 fr. c.	
<i>Entreprises particulières.</i>	
Actions des ponts, j. du 1 ^{er} janv. 1140 fr. c.	
Actions des fonderies de Vaucluse.	fr. c.

SPECTACLES.

Académie impériale de Musique. Aujourd'hui, la Vestale.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de S. M. L'EMPEREUR donneront aujourd'hui,

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, pour les débus de M. Fusil, les Menechmes, et Ordre et Désordre.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, la 1^{re} repr. de l'Amour et Mauvaise Tête, ou la Réputation, com. en 3 actes mêlée d'ariettes.

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Auj. l'Etourderie, l'Education déplacée, et la Marchande de Modes.

Salle Olympique. Demain mercredi, Concert de M^{lle} Colbran, dans lequel on entendra M. Dupont.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Auj. Peau-d'Ane, et la Femme médecin.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Auj. les Strelitz, et les deux Statues.

Cirque Olympique de MM. Franconi fils. Auj. Grands exercices d'équitation, scène comique, et Don Quichotte.

Théâtre Montansier, Palais du Tribunal. Auj. les exercices de la troupe d'agilité, la danse de corde, et les chiens et singes savans et extraordinaires. La grande volige par un singe.

Panorama. Les vues d'Amsterdam, et de Boulogne, sont exposées dans les deux rotondes du boulevard Montmartre, depuis dix heures du matin jusqu'à six. — La vue de Naples est exposé dans une 3^e rotonde. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.